

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.



Objectifs et politique d'investissement :

▪ Classification de l'OPCVM : -

▪ Description des objectifs et de la politique d'investissement de l'OPCVM maître :

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif en parts de l'OPCVM maître la catégorie de part I de Aviva Investors Valeurs Europe. Le reste sera investi en liquidités.

La performance de l'OPCVM nourricier pourra être inférieure à celle de l'OPCVM maître du fait de ses frais de gestion propres.

L'OPCVM maître a pour objectif de *de réaliser sur la durée de placement recommandée une performance supérieure à celle de l'indicateur de référence le STOXX® Europe 600, en appliquant un filtre ISR (Investissement Socialement Responsable) et en fonction du dynamisme du marché des actions européennes dans le cadre du PEA.*

La sélection des valeurs est discrétionnaire.

- *L'approche fondamentale de la gestion de portefeuilles repose sur le « stock picking », c'est-à-dire sur la capacité des gérants à sélectionner des sociétés sur la base de critères qualitatifs et quantitatifs tels que : leurs qualités intrinsèques, leur potentiel d'appréciation boursier supérieur à la moyenne des indices grâce à une analyse des sociétés dans lesquelles le fonds investit et de leur valorisation.*

▪ - *Dans un second temps, l'application du filtre ISR Best-in-Class sélectionnera les meilleurs acteurs de chaque secteur dans l'univers d'investissement éligible : 20% des valeurs les plus mal notées en ESG (Environnement, Social, Gouvernance) par secteur sont exclues. La société de gestion s'appuie entre autre sur un prestataire externe pour sélectionner les titres selon les critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance) mais reste seule juge de la décision d'investissement, étant précisé qu'elle peut s'écarter de l'indice de référence. Elle s'appuie également sur une expertise interne de notation extra financière mis à la disposition du gérant. Les titres vifs intégrant des critères ESG représentent 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner une valeur ne disposant pas d'un score ESG ou étant mal notée en ESG, sous réserve d'une présentation d'un « cas d'investissement » en Comité interne dédié. La cas présenté démontrera un fort potentiel de progression sur ces problématiques. L'intégration de la valeur devra être approuvée par ledit Comité.*

▪ Caractéristiques essentielles :

- Le portefeuille sera exposé entre 60% et 100% aux marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. Cet OPCVM étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment entre 75% et 100% en actions des pays de l'Union Européenne. Les émetteurs sélectionnés relèveront indifféremment du secteur public ou du secteur privé de l'Union Européenne ou entre 0% et 10% de l'actif net, d'autres zones géographiques Les titres détenus relèveront de toutes tailles de capitalisation. Ils seront libellés en euro, en autre devises de l'Union Européenne et entre 0% et 10% de l'actif net, en autres devises. L'allocation cible sera, à titre indicatif, de 90%.

Profil de risque et de rendement :

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

▪ Texte expliquant l'indicateur et ses principales limites :

- L'OPCVM se trouve dans la catégorie de risque / rendement indiquée ci-dessus en raison de la volatilité des marchés actions.

- *L'OPCVM pourra également être exposé à des titres de créance et instruments du marché monétaire entre 0% et 25% de son actif net, de l'Union Européenne, et entre 0% et 10% de l'actif net, d'autres zones. La sensibilité du portefeuille « taux » de l'OPCVM est comprise entre 0 et +8.*

- *L'OPCVM aura également recours à des instruments dérivés ainsi que les instruments intégrant des dérivés.*

- *Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 10% de l'actif net en parts ou actions d'OPC mettant en œuvre une gestion de type ISR.*

- *La société de gestion applique des dispositions relatives à la sélection des émetteurs notamment en limitant le pourcentage de détention pour un même émetteur en fonction de sa notation lors de l'acquisition. Pour la détermination de la notation de l'émission, la société de gestion peut se fonder à la fois sur ses propres analyses du risque de crédit et sur les notations des agences de notation, sans s'appuyer mécaniquement ni exclusivement sur ces dernières.*

Indicateur(s) de référence :

L'indicateur de référence de l'OPCVM maître auquel le porteur pourra comparer a posteriori la performance de son investissement est *l'indice Stoxx® Europe 600®, indice actions, composé des 600 principales capitalisations européennes. Il est calculé et publié par la société Stoxx Limited (cours de clôture, dividendes réinvestis). Il est publié sur le site internet : <https://www.stoxx.com/>.*

▪ Modalités de souscription-rachat :

L'investisseur peut demander la souscription de ses parts, soit en montant, soit en nombre de parts, et le rachat en nombre de parts, auprès du centralisateur BNP Paribas Securities Services (Les Grands Moulins de Pantin - 9 rue du Débarcadère - 93761 Pantin Cedex).

L'heure limite de réception des ordres qui sont traités à cours inconnu sur la base de la prochaine valeur liquidative est fixée à 11h30. Pour les souscriptions ou les rachats qui passent par l'intermédiaire d'un autre établissement, un délai supplémentaire pour acheminer ces ordres est nécessaire pour le traitement des instructions.

- La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse à Paris à l'exception des jours fériés légaux n'étant pas un vendredi.

- Cet OPCVM capitalise ses sommes distribuables.

▪ Autres informations :

- *Les instruments dérivés et intégrant des dérivés seront utilisés pour exposer l'OPCVM aux marchés des actions, sans rechercher de surexposition et/ou pour couvrir le portefeuille des risques sur les actions et les devises. Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement. Le niveau d'exposition consolidée de l'OPCVM aux marchés est limité à 200% de son actif net.*

- Le fonds maître pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant la fin de la durée de placement recommandée.

- La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

- Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Enfin, la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

- L'OPCVM ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

Les conditions de souscription/rachat de l'OPCVM maître sont détaillées dans son prospectus disponible sur le site : www.avivainvestors.fr.

▪ **Risques importants pour l'OPCVM non intégralement pris en compte dans cet indicateur :**

- **Risque de crédit :** l'émetteur d'un titre de créance détenu par l'OPCVM maître n'est plus en mesure de payer les coupons ou de rembourser le capital.

Frais :

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

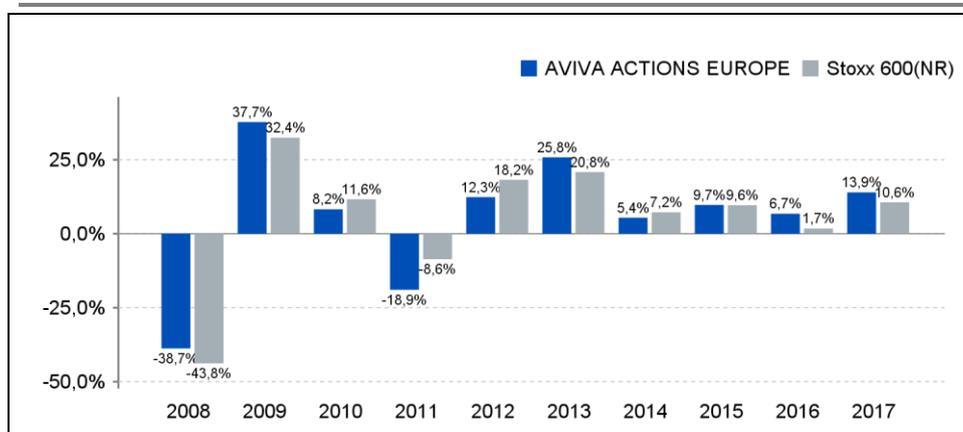
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	4% maximum
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.

L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer au paragraphe « Frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.avivainvestors.fr.

Performances passées :



Avertissements et commentaires :

Cet OPCVM a été créé le 18/05/1993.

Le calcul des performances présentées a été réalisé en Euro dividendes / coupons réinvestis. Il tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Source : Aviva Investors France, Engine Europerformance

Au 29/06/2018 : la stratégie d'investissement du fonds maître ayant été modifiée, les performances passées ont été réalisées dans des conditions qui ne sont plus d'actualité.

Informations pratiques :

▪ **Dépositaire :** Société Générale S.A

▪ **Fiscalité :**

Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. La législation fiscale de l'Etat membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts :**

Les documents d'information des OPCVM maître et nourricier (prospectus, rapport annuel, document semestriel) sont disponibles à l'adresse suivante. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Aviva Investors France

Service Juridique

14 rue Roquépine - 75008 Paris

dirjur@avivainvestors.com

▪ **Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative :**

La valeur liquidative est disponible auprès d'Aviva Investors France ou sur le site internet : www.avivainvestors.fr.

La Politique de rémunération et éventuelles actualisations sont disponibles sur le site internet ou sur simple demande écrite à l'adresse supra.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 31 octobre 2018.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers. Il est autorisé à la commercialisation en France.

La société de gestion Aviva Investors France est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (n° GP 97-114).

La responsabilité d'Aviva Investors France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Aviva Investors France, Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 17 793 700 €, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 335 133 229. Siège social : 14 rue Roquépine, 75008 Paris.